

Règlement jeu-concours «Grattez les noix de coco»

Article 1 : Dénomination

BGL BNP Paribas, 50 avenue J.F. Kennedy à L-2951 Luxembourg, organise un Jeu-concours «Grattez les noix de coco».

Article 2 : Durée

Ce jeu-concours est organisé les 21, 22, 23 juillet et 28,29, 30 juillet 2016 aux Rives de Clausen sur le stand BGL BNP Paribas entre 19h et 22h.

Article 3 : Participation au jeu

Le simple fait de participer à ce jeu-concours implique l'acceptation du présent règlement. Le jeu est ouvert à toutes les personnes présentes sur le stand BGL BNP Paribas.

Article 4 : Modification

BGL BNP Paribas se réserve la possibilité à tout moment et sans préavis, de prolonger, suspendre ou d'interrompre le jeu-concours repris à l'article 3. Sa responsabilité ne pourra être engagée sur ce fait par un participant ou toute autre personne.

Article 5 : Responsabilité

En cas d'annulation du jeu-concours par BGL BNP Paribas, cette dernière ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des conséquences qu'entraînera cette décision. La responsabilité de BGL BNP Paribas ne pourra davantage être engagée en cas de problèmes techniques, de quelle que nature qu'ils soient.

Article 6 : Principe du jeu

Le jeu-concours «Grattez les noix de coco» vise à faire jouer le public des Rives de Clausen en leur permettant de gratter 3 noix de coco sur le flyer de participation qui leur est remis par les hôtessees BGL BNP Paribas. Si le motif des trois noix de coco est identique après grattage et selon ce motif, le participant au jeu-concours peut gagner au choix :

- un coco Drink à consommer sur place
- un gadget BGL BNP Paribas
- un barre coco choco

La participation au jeu-concours «Grattez les noix de coco» se fait via un flyer distribué par BGL BNP Paribas.

Articles 7 : Communications

Toute communication relative au présent jeu-concours doit être envoyée par pli recommandé, à l'adresse suivante :

BGL BNP Paribas S.A.
Marque, Communication & Qualité
50, avenue J.F. Kennedy
L-2951Luxembourg

Article 8 : Données à caractère personnel

Aucune données à caractère personnel n'est collectée via ce jeu-concours.

Article 9 : Compétence judiciaire et droit applicable

Les relations entre BGL BNP Paribas et les participants au jeu-concours sont soumises au droit luxembourgeois.

Les tribunaux du Grand-duché de Luxembourg seront les seuls compétents pour toute contestation relative au jeu-concours proposé, la Banque pouvant cependant porter le litige devant toute autre juridiction qui, à défaut de l'élection de juridiction qui précède, aurait normalement compétence à l'égard du participant.

Fait à Luxembourg, le 21 juillet 2016.